



Et les piles

Une pile électrique c'est un petit générateur portable d'énergie électrique qui transforme l'énergie d'une réaction chimique en énergie électrique. Elle est à usage unique et ne peut pas être rechargée, contrairement aux batteries et accumulateurs !

Ces petits objets nous facilitent bien la vie. Nous nous en servons si souvent au quotidien que nous en oublions complètement leur présence... D'ailleurs, vous allez être sûrement surpris du petit test au bas de la page...

Le tableau de la page suivante récapitule leurs usages et quelques conseils pour optimiser leur consommation.

Comme vous l'apprenez au fil de nos lettres, qui dit «consommation», dit «déchets»...

Mais heureusement, les piles, batteries et accumulateurs sont tous recyclables ! Et ça, c'est une bonne nouvelle !



Ce ne sont pas des déchets comme les autres, il convient de les jeter convenablement. Et comme l'indique ce pictogramme, elles ne sont pas à mettre dans la poubelle ordinaire. Mais alors où ?

Moi, je recycle mes piles...

Les points de collecte

Il y a un très grand nombre de points de collecte disséminés dans toute la France. Vous passez certainement devant un de ces points à moins de quelques mètres chaque semaine. Il y en a chez tous les revendeurs de piles, batteries et accumulateurs, c'est-à-dire dans tous les super et hypermarchés, les magasins de bricolage et d'appareils électriques et électroniques. Il y en a aussi dans toutes nos déchèteries et dans toutes les mairies de notre territoire !

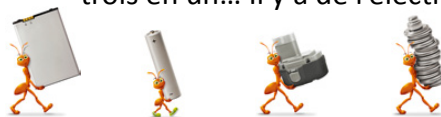
Vous n'avez plus que l'embarra du choix !



Pour ne pas perdre la face !

Le bon réflexe.

Vous pouvez avoir une boîte à piles chez vous (ou un coin à piles, cela fonctionne aussi...) et mettre à côté le coin des lampes basse consommation (voir lettre N°20) et les petits appareils électriques ou électroniques que vous voulez jeter. Ainsi, lors du grand nettoyage, vous pouvez penser à tout jeter en même temps par exemple dans une grande surface ou à la déchèterie ! Du deux, voire du trois en un... Il y a de l'électricité dans l'air !



Le SMICTOM sensibilise tous les écoliers et installe des bornes à piles dans tous les établissements scolaires. Toutes les écoles de la Ville de Fontainebleau sont déjà équipées et sensibilisées. N'hésitez pas à nous contacter pour votre école !

D'après vous, combien y a-t-il en moyenne de piles batteries et accumulateurs par foyer en France ? Attention, réfléchissez bien... Essayez d'évaluer combien il y en a chez vous pour vous faire une idée.



| | | | |
|-------------------|---|---|---|
| Piles bâtons | Les piles salines | Peu coûteuses, elles sont destinées à des appareils qui consomment peu d'énergie comme les horloges, télécommandes... | <p>Toutes ces piles et accumulateurs se recyclent, sans exception ! Chez tous les revendeurs de piles et batteries comme les super ou hypermarchés, les magasins de bricolage, d'électroménager, d'électronique... Dans toutes les déchèteries et toutes les mairies de notre territoire et de plus en plus dans les écoles et les lieux accueillant du public.</p> <p>Les accumulateurs ou «piles rechargeables» sont bien souvent plus rentables pour les usages intensifs. Par exemple : l'écoute d'un baladeur deux heures par jour pendant un an avec des piles jetables vous coûtera entre 120 € et 190 € alors que 2 piles rechargeables et un accumulateur ne vous coûtera que 2,3€*. * avec un amortissement du chargeur sur dix ans.</p> <p>Non seulement vous faites une économie non négligeable mais de plus vous produisez beaucoup moins de déchets !</p> |
| | Les piles alcalines | Tous usages, un peu plus chères que les piles salines. Elles peuvent autant servir à des appareils de faible consommation qu'à des appareils de consommation élevée comme les appareils photos, lecteurs mp3, jouets... Elles ont l'avantage de se décharger moins vite si elles restent longtemps inutilisées. | |
| | Les piles au lithium | Elles sont plus chères mais durent environ 5 fois plus longtemps que les alcalines et sont plus légères. De plus, elles délivrent 3,5 volts contre 1,5 pour les alcalines. | |
| Piles boutons | De différentes compositions suivant les usages. | Prothèse auditive, montre, appareil photo... Du fait de leur grande toxicité, les piles au mercure sont maintenant réglementées. | |
| Les accumulateurs | Ici aussi de différentes compositions suivant les usages. | Ordinateurs, téléphones portables, GPS, jouets, appareils de bricolage comme les perceuses, les visseuses ... | |

Votre geste est de plus très utile.

Les piles sont majoritairement composées de métaux, des matériaux non renouvelables et de plus en plus rares sur notre planète.

Le recyclage des piles permet de récupérer et de réutiliser de 50 à 70 % de leur matière.

De plus, cela évite aux piles de se retrouver dans la poubelle des ordures ménagères où elles ne seraient pas récupérées et risqueraient de polluer l'environnement avec les métaux lourds qu'elles contiennent. Et bien sûr, cela évite aussi le pire, c'est-à-dire qu'elles se retrouvent directement dans la nature à polluer de plus belle !

Source : www.corepile.fr; www.screlec.fr; www.conso-globe.com ; «Recyclage des PAP» Synthèse de l'étude mai 2014 par Brainvalue



il y a **75** piles batteries et accumulateurs par foyer en moyenne en France ! Et le taux de recyclage n'est encore que de 35 %, alors un bon geste, recyclez !

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :
 SMICTOM de la Région de Fontainebleau, 56 Route de Bourgogne, Veneux-Les Sablons
www.smictom-regionfontainebleau.fr